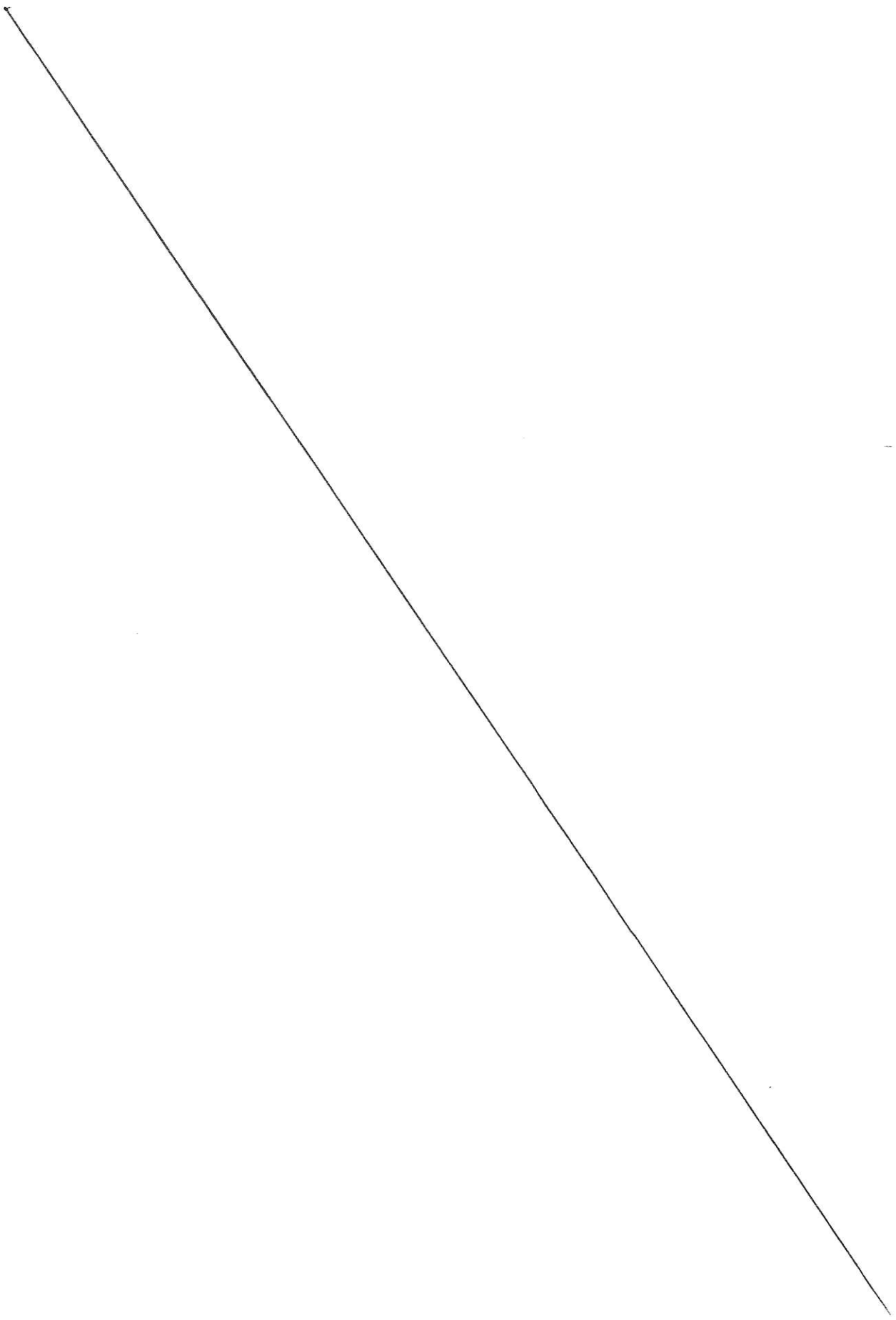


République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 12 novembre 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>31</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	30	Qui ont pris part au vote	31	<p>L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le onze octobre deux mille dix-neuf.</p>
Conseillers en exercice	52						
Présents	30						
Qui ont pris part au vote	31						
<table border="1"> <tr> <td>Vote</td> </tr> <tr> <td>UNANIMITE</td> </tr> </table>	Vote	UNANIMITE	<p>Présents : M. GEST, Mme FOURE, M. MERCUZOT, Mmes HAMADI, RODINGER, MM. HERNANDEZ, DESSEAUX, RENAUX, Mme FINET, MM. DEBART, CANDELA, Mme PINON, M. DE WITASSE-THEZY, Mme BRIAULT, MM. MAGNIER, DEFLESSELLE, Mmes MARCEL, MAILLART, WU, M. WATELAIN, Mme LEMAIRE, MM. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, BLEYAERT, Mme DE WAZIERS, M STOTER, SIMON, GREVIN.</p>				
Vote							
UNANIMITE							
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;">20 NOV. 2019</p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;">20 NOV. 2019</p>	<p>Excusés, absents : MM. FRADCOURT, SAVREUX, RIFFLART, CLAISSE, Mme BOHAIN, MM. JARDE, LORIC, PETIT, DURIEUX, BEAUVARLET, LOGNON, DESFOSSES, LEFEUVRE, LENGLET, BABAUT, GERARD, SOMON, Mmes THIEBAUT, CARPENTIER, MM. DELNEF, DESTOMBES.</p>						
<p>Pouvoirs :</p> <p>M. AMARA à Mme MARCEL</p>							
<p>Début de la séance : 15h05 Fin de la séance : 15h27</p>							
<p>Le compte rendu analytique de la séance du 12 novembre 2019 sera affiché le 20 novembre 2019.</p>							
<p>- 15h21 : Arrivée de M. DE WITASSE-THEZY</p>							
<p>Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.</p>							



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 12 novembre 2019

DÉLIBÉRATION 2019/
OBJET : Conventions prélèvements mensuels automatiques

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant création du pôle métropolitain du Grand Amiénois ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du pôle métropolitain du Grand Amiénois,

C'est pourquoi,

LE CONSEIL SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN

DÉLIBÈRE

Article 1 : Monsieur le Président du pôle métropolitain est autorisé à signer les conventions dans le cadre de la mise en place de contrats de prélèvements mensuels automatiques pour les abonnements divers.

Article 2 : Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois et Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du 20/11/19 et de sa
publication en date du 20/11/19

J. Hernandez
J. HERNANDEZ

C. Finet
C. FINET



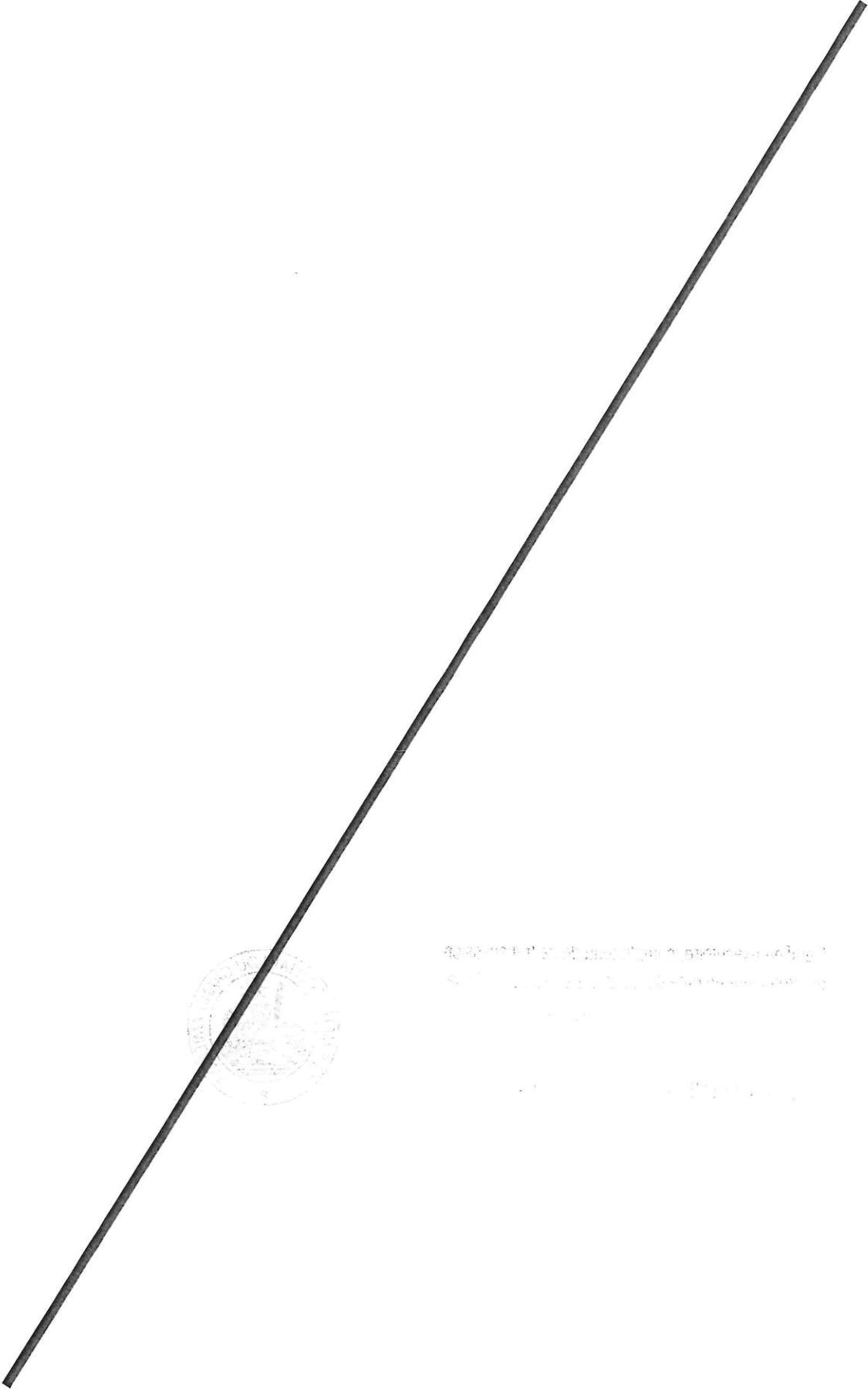
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Alain Gest
Le Président,
Alain GEST

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
CONVENTION CONTRATS PRELEVEMENTS MENSUELS
AUTOMATIQUES



10-20-2017 5:00 PM

40-20-2017 5:00 PM

40-20-2017 5:00 PM

40-20-2017 5:00 PM

40-20-2017 5:00 PM

40-20-2017 5:00 PM